

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 1er août 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (248r, 249v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 1er août 1874, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (15)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47870>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er août 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination 41, rue du Sentier, Paris

Description

Résumé Godin annonce à Cresson qu'il ne peut plus échapper au procès qu'on lui fait sur les écoles du Familistère, que ni Bouton, directeur de l'Instruction primaire, ni le ministre ne lui proposent une solution définitive, et qu'il ne compte pas que le

préfet arrête les poursuites. Le ministre de l'Instruction renvoie la question des poursuites au ministre de la Justice, qui la renvoie au préfet, qui la renvoie au procureur de la République. Godin explique à Cresson que Jules Simon a demandé un récit détaillé de l'affaire dont il faut faire ressortir le caractère politique, et qu'un journal de l'Aisne a déjà publié un article sur le sujet. Godin demande à Cresson son avis sur la place à donner à la presse dans cette affaire car il entend lui donner de la publicité pour défendre sa cause et la cause républicaine. Dans le post-scriptum, Godin informe Cresson qu'il part pour Guise et que le ministre de la Justice a écrit au tribunal de Vervins pour remettre l'affaire à quinzaine ; Godin émet l'hypothèse d'aller rendre visite au président du tribunal de Vervins, « un homme intelligent, et peut-être le moins mal disposé pour moi au tribunal de Vervins ».

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation](#), [Familistère](#), [Idées politiques](#), [Périodiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Bouton \[monsieur\]](#)
- [Cumont, Arthur de \(1818-1902\)](#)
- [Simon, Jules \(1814-1896\)](#)
- [Tailhand, Adrien \(1810-1889\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 04/10/2023

20 juillet 1848

Cher M. le ministre de la Justice,
Je ne puis échapper au
fait qui m'est fait d'après
conseillement causa avec
M. Boudan, Directeur de
l'instruction primaire qui
pas plus que le ministre
me fait une dommages de
solitudes définitives. Il
me a promis d'écrire au
Préfet, mais il n'y a
pas à compter, je pense,
que le préfet arrête les
 poursuites.

Le Ministre de l'Instruction
publique dit que ce
n'est pas lui que cela
regarde, et le ministre de
la Justice s'en remet au

Préfet, ier & Préfet dans droit
au procureur de la Répu-
blique. On a vu dans une
suite un procès, et tout
court que je le souhaite.

Tous témoignent à devoir à
ce que faire une démission
des faits qui se rapprochent
à cette affaire, c'est un
procès politique, il faudrait
voir par quel moyen on
pourra lui donner la
couleur politique la
plus utile à la situation.

Déjà un article a paru
à ce sujet dans un journal
du département de l'Aisne, il
me faudra voter avis sur la
part qu'il y aura à faire
à la presse dans cette
affaire.

Pour que ce procès man-
tienne pas contre moi et
contre la cause républicaine
la publicité doit bien être
minimale, il faudra donc
que si on entendez avec les
journalistes, mais je voudrais
ne le faire qu'après m'en
être entendu avec vous.

Je vous salue bien cordia-
lement.

G. Guise

P.S. Je pars pour Guise
aujourd'hui et ne
répondrai pas.

J'oublierai de vous dire que
le Ministre de la Justice
n'ayant promis d'écrire
à Nervins pour que

l'affaire soit remise à
guise dans le cas où il est utile
que l'avocat dise ce
que j'ai à faire de
mon côté. J'aurais
préféré envier d'aller
rendre une visite au
Président du Tribunal de
Nervins qui est un
homme intelligent, et
peut-être le Nervins mal
disposé pour moi, au
Tribunal de Nervins.